

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 6 FÉVRIER 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 31/01/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Norbert SANCHEZ CANO à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Cyrille CUENOT

Absent : Evelyne GRAS.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2017.02.06.6**OBJET : Vote du Budget Primitif 2017**

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2 312-1, L 2 312-2, L 2 312-3 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 2 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment les articles 11 et 13 ;

Le Conseil Municipal entendu au cours du débat d'orientation budgétaire organisé en application de la loi du 6 février 1992, le 19 décembre 2016

Le Budget Primitif 2017 s'équilibre en recettes comme en dépenses, comme suit:

- Section de Fonctionnement : 12 079 351,00 Euros.
- Section d'investissement : 7 112 967,00 Euros.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011	Charges à caractère général	2 618 388,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 423 246,00
65	Autres charges de gestion courante	790 180,00

66	Charges financières	95 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 100,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 500 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	615 437,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
013	Atténuation de charges	35 000,00
70	Produits sces du domaine/ventes diverses	496 146,00
73	Impôts et taxes	9 635 221,00
74	Dotations et participations	494 984,00
75	Autres produits de gestion courante	251 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	167 000,00
002	Solde d'exécution reporté	1 000 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
16	Emprunts et dettes assimilées	402 000,00
20	Immobilisations incorporelles	632 869,54
204	Subventions d'équipement versées	73 990,44
21	Immobilisations corporelles	4 260 569,74
23	Immobilisations en cours	1 224 322,54
020	Dépenses imprévues	519 214,74

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	550 000,00
13	Subventions d'équipement reçues	50 900,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	615 437,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00

001	Solde d'exécution reporté	2 846 630,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 500 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement.	1 500 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2017

Adoptée à l'unanimité et 5 abstentions (M. CICALA, Mme BEDEAU DE L'ECOCHERE, M. VACHON, Mme VACHER, M. SAUMON)

St-Quentin-Fallavier, le 07/02/2016

Publication et transmission en sous préfecture le 7 février 2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170206-Imc11654-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.